

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 02219

Numéro SIREN : 309 003 804

Nom ou dénomination : STS

Ce dépôt a été enregistré le 13/07/2022 sous le numéro de dépôt 18158

Désignation de l'entreprise STS		Néant ☐ *	
		Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 348 400)	DA	348 400
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	7 240
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	(108 423)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	60 184
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées*	DK	
	TOTAL (I)		DI
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	129
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	103 985
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	560 098
	Dettes fiscales et sociales	DY	174 033
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	27 344
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
TOTAL (IV)		EC	865 588
Ecarts de conversion passif* (V)		ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	1 172 988
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC	
		ID	
		IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	IF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	IG	865 588
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EII	129	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

Designation de l'entreprise : STS						Néant ☐ *		
		Exercice N				Total		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue	biens* services*	FD	798 885	FE		FF	798 885
			FG	212 266	FH		FI	212 266
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 011 151	FK		FL	1 011 151	
	Production stockée*				FM			
	Production immobilisée*				FN			
	Subventions d'exploitation				FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	1 605		
	Autres produits (1) (11)				FQ	90		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 012 846
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	41 157	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	677 282	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	11 867	
	Salaires et traitements*					FY	91 667	
	Charges sociales (10)					FZ	60 183	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*			GA	3 518	
			- dotations aux provisions			GB		
		Sur actif circulant dotations aux provisions*		GC	40 000			
	Pour risques et charges dotations aux provisions		GD					
	Autres charges (12)		GE	10				
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	925 685
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	87 161	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1 805	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	1 805	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	7 083	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	7 083	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(5 279)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	81 883	

Designation de l'entreprise STS										Néant ☐ *	
										Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion								HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital*								HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges								HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)								HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)								HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*								HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)								HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)								HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										II	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ	
Impôts sur les bénéfices* (X)										HK	21 699
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	1 014 651
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	954 467
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	60 184
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO		
	(2) Dont { produits de locations immobilières								HY		
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IG		
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier*								HP		
	{ - Crédit-bail immobilier								HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								HI		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées								IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK		
	(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du CGI)								IX		
	(6 ter) Dont { - amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)								RC		
	{ - amortissements exceptionnel de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)								RD		
	(9) Dont transfert de charges								A1	1 605	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5)								A2		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles Facultatives A6 Obligatoires A9											
dont cotisations facultatives Madelin A7											
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8											
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :								Exercice N			
								Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :								Exercice N			
								Charges antérieures	Produits antérieurs		

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise STS										Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	216 119	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					KS	1 056	KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers*			KV	3 410	KW		KX		
		Matériel de transport*			KY	11 177	KZ		LA	19 798	
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	42 915	LC		LD		
	Emballages récupérables et divers*					LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		IJ	
	Avances et acomptes					LK		LL		LM	
	TOTAL III				LN	58 558	LO		LP	19 798	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
Autres participations				8U				8W			
Autres titres immobilisés				1P				1S			
Prêts et autres immobilisations financières				1T				1V			
TOTAL IV				LQ		LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						OG	274 677	OH		OJ	19 798
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CO		DO		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV	1 169	LW	214 950	IX	
CORPORELLES	Terrains			IP		IX		IY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agenets et am des constructions		IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	1 056	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenets, aménagements divers			IU		MM		MN	3 410	MO
		Matériel de transport			IV		MP		MQ	30 975	MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS	27 180	MT	15 736	MU
	Emballages récupérables et divers*			IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III			IY		NG	27 180	NH	51 177	NI	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		OU		M7		OW
Autres participations			IO		OX		OY		OZ		
Autres titres immobilisés			II		2B		2C		2D		
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F		2G		
TOTAL IV			I3		NJ		NK		2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4		OK	28 349	OL	266 127

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

Désignation de l'entreprise STS										Néant ☐ *	
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE	46 119	PF		PG	1 169	PH	44 950		
TOTAL I		RK	46 119	RM		RN	1 169	RO	44 950		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	862	QA	195	QB		QC	1 056		
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	1 916	QE	341	QF		QG	2 257		
	Matériel de transport	QH	11 176	QI	1 412	QJ		QK	12 588		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	35 645	QM	1 571	QN	27 180	QO	10 037		
corporelles	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
	TOTAL II	QU	49 599	QV	3 519	QW	27 180	QX	25 938		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	95 718	ØP	3 519	ØQ	28 349	ØR	70 888		
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV				
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales. agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales. agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO				
TOTAL III											
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventile (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventile (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventile (NW - NY)		NZ				
CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*											
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						X9		Z8			
Primes de remboursement des obligations								SR			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

Désignation de l'entreprise STS					Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
		1	2	3	4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer*	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisa- tions financières(1)*	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	40 000	6V	40 000
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	TY	40 000	TZ	40 000
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	40 000	UC	40 000
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	40 000	UF		
	- financières	UG		UH		
	- exceptionnelles	UJ		UK		
Titres mis en équivalence - montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C G I					10	

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : STS										Néant ☐ *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3				
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN						
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US						
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW						
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA										
	Autres créances clients	UX	904 341		904 341							
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée*) UO	ZI										
	Personnel et comptes rattachés	UY										
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ										
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	1 506		1 506						
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	25 387		25 387						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN									
		Divers	VP									
	Groupe et associés (2)	VC	21 700		21 700							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	59 353		59 353							
	Charges constatées d'avance	VS	187		187							
	TOTAL X		VT	1 012 475	VU	1 012 475	VV					
RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD										
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE										
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF	21 700									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4		
RENOIS	Emprunts obligatoires convertibles (1)	7Y										
	Autres emprunts obligatoires (1)	7Z										
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	a 1 an maximum à l'origine	VG	129		129						
		a plus d'1 an à l'origine	VH									
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A										
	Fournisseurs et comptes rattachés	8B	560 098		560 098							
	Personnel et comptes rattachés	8C	8 400		8 400							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	9 891		9 891							
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
		Taxe sur la valeur ajoutée	VW	155 740		155 740						
		Obligations cautionnées	VX									
		Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	1		1						
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J										
Groupe et associés (2)	VI	103 985		103 985								
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K	27 344		27 344								
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	ZZ											
Produits constatés d'avance	8L											
TOTAL X		VY	865 588	VZ	865 588							
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tées auprès des associés personnes physiques	VI							
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK										

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOI-SD

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

Désignation de l'entreprise STS		Néant		Exercice N, clos le :		
Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)		ET		3 1 2 2 1		
I. RÉINTÉGRATIONS		BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		60 184		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)				WA	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	WB	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	XE	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sixies D du CGI)	RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)	XX	XW	
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI)*	XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *				XY	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)				I7		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WI	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %			I8	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions			WN	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)				WO	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée) Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	SW M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					Y3	
		TOTAL I			WR	
II. DÉDUCTIONS		PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		81 883		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *					WS	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)					WT	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées aux taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR) - imposées aux taux de 0 % - imposées aux taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs			WU WV WH WP WW	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					XB
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*					I6
	Régime des sociétés mères et des filiales* Produit net des actions et parts d'intérêts	Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation			2A	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)					WZ XA
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *					ZX
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement *					ZY
	Reprise d'entreprises en difficulté (art 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies)	L2	JEF1 (art 44 sexies A)	LD
	S.I.I.C. (art 208C)			K3	Zone de reconstruction de la défense (44 terdecies)	PA
	ZFU-TE (art 44 octies A)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	IF	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	XC
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art 44 quinquedecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art 44 septedecies)	PB
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)					XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art 39 decies)	X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	YH	XG	
	dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	YA	dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	YC		
	dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	YB	dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	YD		
	dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	YI	Créance dégagee par le report en arrière de déficit	ZI		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL				
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II		81 883		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)	XI	81 883		
		déficit (II moins I)				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *			ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *						
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)			XN	81 883		

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

Désignation de l'entreprise	STS			Néant ☒
I. SUIVI DES DÉFICITS				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XI du tableau n° 2058-A-SD)				K5
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6
Déficit de l'exercice (tableau n° 2058-A-SD, ligne XO)				YJ
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1 1° bis Al. 1° du CGI, dotations de l'exercice				ZT
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT				
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1° bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW		
Provisions pour risques et charges*				
	8X	8Y		
	8Z	9A		
	9B	9C		
Provisions pour dépréciation*				
	9D	9E		
	9F	9G		
	9H	9J		
Charges à payer				
	9K	9L		
	9M	9N		
	9P	9R		
	9S	9T		
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	YO		
à reporter au tableau n° 2058-A-SD :		ligne W1		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau n° 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

Désignation de l'entreprise STS										Néant ☐ *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		- Réserves légales	ZB			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			OD	405 003				- Autres réserves	ZD	(300 887)		
	Prélèvements sur les réserves			OE			Dividendes			ZE			
							Autres répartitions			ZF	(135 952)		
	TOTAL I			OF	405 003		Report à nouveau (NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)			ZG	841 842		
										TOTAL II		ZH	405 003
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :			
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail)						J7			YQ			
	- Engagements de crédit-bail immobilier									YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus									YS			
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance									YT	499 330		
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)						J8			XQ	40 945		
	- Personnel extérieur à l'entreprise									YU	110 537		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)									SS	1 394		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages									YV			
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)						ES			ST	25 076		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD									ZJ	677 282		
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE									YW	9 534		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)						ZS			YZ	2 333		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD									YX	11 867		
TVA	- Montant de la TVA collectée									YY	134 016		
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations									YZ	68 288		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2021) *									OB	81 402		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *									OS			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *									ZK	1.17 %		
	- Numéro de centre agréé *			XP			- Filiale et participations (Liste au tableau 2059-G-SD prévue à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0			ZR	0		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									RG			
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI									RH			
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA	1	Plus-values à 15 %	JK	0	Plus-values à 0 %	JL	0			
					Plus-values à 19 %	JM	0	Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO				
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	4 0 1 2 9 4 3 9 2 0 0 0 2 2					

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2052-NOI-SD

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

Désignation de l'entreprise : STS					Néant ☒		
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés					
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés					
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale					
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus-values et moins-values à long terme							
CADRE B : plus-values et moins-values à court terme							
CADRE C : autres plus-values et moins-values à long terme							
		(A)				(C)	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 F du CGI

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL



Désignation de l'entreprise : **STS**Néant ☒ *

- 1 Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
2 Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % 1 ou 12,80 % 2

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0* bis du CGI) 1

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies-0* du CGI) 1

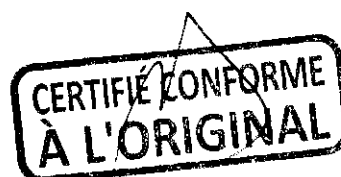
I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,80 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 %	Solde des moins-values à 12,80 %
1	2	3	4
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter (2+3-4-5)
	À 19 %, ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % Ou À 19 %		
1	2	3	4	5	6
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1				
	N - 2				
	N - 3				
	N - 4				
	N - 5				
	N - 6				
	N - 7				
	N - 8				
	N - 9				
	N - 10				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD



15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

DGFIP N° 2059-D-SD 2022

Formulaire obligatoire
(article 53 A du Code
général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : STS				Néant ☒ *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

Désignation de l'entreprise : STS		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012021		et clos le : 31122021	
		Données en nombre de mois	
		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	
dont apprentis		YF	
dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	1 011 151
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	1 011 151
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	90
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	90
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		ON	41 157
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	636 674
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	40 607
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	10
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	718 449
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		OG	292 792
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF.		SA	292 793
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	1 011 151
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	1
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	0 1 / 0 1 / 2 0 2 1
Date de cessation		HR	3 1 / 1 2 / 2 0 2 1
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.			
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.			

17 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F-SD 2022

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1 1 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE	3	1	1	2	2	0	2	1								
N° SIRET	3	0	9	0	0	3	8	0	4	0	0	0	2	3		
DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE	STS															
ADRESSE (voie)	137 RUE DE L'EGALITE															
CODE POSTAL	59160				VILLE		LOMME									
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	P1	1		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES		P3	348400									
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	P2			NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES		P4										
I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :																
Forme juridique	SA		Dénomination		ICARE											
N° SIREN (si société établie en France)	4				0	1	2	9	4	3	9	2	% de détention	100,00	Nb de parts ou actions	348400,00
Adresse : N°	137		Voie		RUE DE L'EGALITE											
Code postal	59160				Commune		LOMME				Pays		FRANCE			
Forme juridique			Dénomination													
N° SIREN (si société établie en France)													% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse : N°			Voie													
Code postal					Commune						Pays					
Forme juridique			Dénomination													
N° SIREN (si société établie en France)													% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse : N°			Voie													
Code postal					Commune						Pays					
Forme juridique			Dénomination													
N° SIREN (si société établie en France)													% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse : N°			Voie													
Code postal					Commune						Pays					
II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :																
Titre (2)			Nom patronymique						Prénom(s)							
			Nom marital						% de détention				Nb de parts ou actions			
Naissance : Date			N° Département				Commune				Pays					
Adresse : N°			Voie													
Code postal					Commune						Pays					
Titre (2)			Nom patronymique						Prénom(s)							
			Nom marital						% de détention				Nb de parts ou actions			
Naissance : Date			N° Département				Commune				Pays					
Adresse : N°			Voie													
Code postal					Commune						Pays					

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont
la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 1 (1)

Néant ☒

Exercice clos le	3 1 1 2 2 0 2 1	N° SIRET	3 0 9 0 0 3 8 0 4 0 0 0 2 3
Dénomination de l'entreprise	STS		
Adresse (voie)	137 RUE DE L'EGALITE		
Code postal	59160	Ville	LOMME
1 - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :		P5	
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention
Adresse : N°	Voie		
Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention
Adresse : N°	Voie		
Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention
Adresse : N°	Voie		
Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention
Adresse : N°	Voie		
Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention
Adresse : N°	Voie		
Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention
Adresse : N°	Voie		
Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention
Adresse : N°	Voie		
Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention
Adresse : N°	Voie		
Code Postal	Commune	Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DU RÉSULTAT COMME SI LA SOCIÉTÉ
ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(À souscrire par chaque société du groupe)

N° 2058-A-bis-SD



N° 15950*04

Formulaire obligatoire
(article 223 A à U
du code général des impôts)

2022

Dénomination de la société : **STS**

N° SIRET : 3 0 9 0 0 3 8 0 4 0 0 0 2 3

Néant ☐

Exercice ouvert le : 01012021

clos le : 31122021

I - RÉINTÉGRATIONS

Bénéfice comptable de l'exercice
(report de la ligne WA du 2058-A-SD)

	E1	81 883
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A-SD)	E2	
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI	E9	
Réintégration de 4 % du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058-A-SD	Z7	
TOTAL I	E3	81 883

II - DÉDUCTIONS

Perte comptable de l'exercice
(report de la ligne WS du 2058-A-SD)

Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058-A-SD)	E5	
Plus-values nettes à long terme	▪ imposées au taux de 19 %	EY
	▪ imposées au taux de 15 %	E6
	▪ imposées au taux de 0 %	EZ
	▪ imputées sur les moins-values nettes à long terme	E7
	▪ imputées sur les déficits antérieurs	E8
	▪ autres plus-values imposées au taux de 19% (art. 210 F, 208 C et 219-IV du CGI)	I9

III - RÉSULTAT FISCAL

TOTAL II

	F1	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I - II)	F2 81 883
	Déficit (II - I)	F3
Déficit de l'exercice reporté en arrière*	F4	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058-B-bis)*	F6	81 882
Résultat fiscal	Bénéfice	F8 1
	Déficit	F9

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.



RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À
LONG TERME COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT**

(A souscrire par chaque société du groupe)

N° 2058-B-bis-SD



N° 15950*04

Formulaire obligatoire
(article 223 A à U
du code général des impôts)

2022

Néant ☐

Dénomination de la société : STS

Exercice ouvert le : 01012021

clos le : 31122021

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS*			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	M5		1 016 532
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI) (	(	Nombre d'opérations sur l'exercice	M5bis
Déficits imputés	J9		81 882
Déficits reportables	M6		934 650
Déficits nés au titre de l'exercice	H8		
Total des déficits restant à reporter	H9		934 650

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058-B-bis-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME						
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 2 + 3 + 4 + 5 + 6
	À 15 %	À 19 %	À 19 % ou à 15 % imputables sur le résultat de l'exercice			
I	2	3	4	5	6	7
Moins-value nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

N° 2058-B-bis-SD Editions Informatiques Comptables 2022

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-not-sd et la notice 2032-sd



RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE**

N° 2058-ER-SD



N° 15950*04

Formulaire obligatoire
(art 223 A à U du
code général des impôts)

2022

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications. Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société).

Dénomination de la société intégrée
ou du groupe : **STS**

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère ☐

N° SIRET de la société intégrée : **3 0 9 0 0 3 8 0 4 0 0 0 2 3**

Exercice ouvert le : **01/01/2021**

clos le : **31/12/2021**

Néant ☐ *

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA	81 883		CB	
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD				
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99 % de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 al. 3 du CGI)				CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou de titres ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 3 du CGI)	CF			CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH			CJ	
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 <i>undecies</i>) pour des opérations intra-groupe	CL				
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble ⁽¹⁾ (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CM			CN	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU			DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession d'immobilisations qui n'ont pas été retenus dans le résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP				
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenues pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	CR			CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT				
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU				
Autres régularisations (à détailler)	CV			CW	
TOTAL	CX	81 883		CY	
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)	CZ	81 883		DA	

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cession d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 %
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nette d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	DI	DO
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constatées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8 - BS) taux de 19%	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15%		B7			B6	
TOTAL plus-values (EE-EG) ou moins-values (EG-EE) taux de 0 %			B5			B4

C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %	
Plus-values à 19 % (art. 210 F, 208 C et 219-IV du CGI)	B3

N° 2058-ER-SD Editions Informatiques Comptables 2022

- (1) À réintégrer ou à déduire en cas de cession, de sortie de groupe ou d'apport mentionnés au deuxième alinéa de l'article 223 F du CGI.
 (2) Y compris amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.
 (3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées.
 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.



RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS
ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES
ANTÉRIEURS À L'ENTRÉE DANS LE GROUPE**

N° 2058-FC-SD



N° 15950*04

Formulaire obligatoire
(art 223 A à J du
code général des impôts)

2022

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : **STS**

N° SIRET :

Exercice ouvert le : **01012021**

clos le : **31122021**

Néant ☐ *

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)	19 % (1)	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise 1			
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus-values nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession 2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport 3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI 4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2 + 3) + 4 5			

Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A-SD ligne XI) (ou déficit : 2058 A-SD ligne XJ) 6			81 883
Abandons de créances et subventions directes et indirectes 7			
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession 8			
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport 9			
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport 10			
Réévaluations libres 11			
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI 12			
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12 13			81 883

N° 2058-FC-SD Editions Informatiques Comptables 2022

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.



STS
SAS au capital de 72 400 €
Siège social : 137 rue de l'Egalité
59160 LOMME
309 003 804 R.C.S LILLE METROPOLE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2022

AFFECTATION DU RESULTAT

RESOLUTION PROPOSEE

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à 60 184 €, de la manière suivante :

<u>Origine</u>	
Résultat de l'exercice	60 184,00
Autres réserves	
Dotation aux réserves	
A la réserve légale, soit	3 009,00
Aux autres réserves, soit	
Dividendes	
A titre de dividendes	
Report à Nouveau	57 137,00

Le poste « report à nouveau » passant de -108 423 € à – 51 248 €.

Rappel des dividendes distribués

Nous vous rappelons en outre qu'au titre des trois précédents exercices, aucun dividende n'a été distribué.

RESOLUTION VOTEE

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à 60 184 €, de la manière suivante :

<u>Origine</u>	
Résultat de l'exercice	60 184,00
Autres réserves	
Dotation aux réserves	
A la réserve légale, soit	3 009,00
Aux autres réserves, soit	
Dividendes	
A titre de dividendes	
Report à Nouveau	57 137,00

Le poste « report à nouveau » passant de -108 423 € à – 51 248 €.

Rappel des dividendes distribués

Nous vous rappelons en outre qu'au titre des trois précédents exercices, aucun dividende n'a été distribué.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme

Le Président de la Société
Augustin OUTTERS

